





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-164**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240933-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2027 ENTRE LA  
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise COURANJOU.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &  
Optimisation  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2027  
ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2017, l'adaptation au changement climatique est au cœur de toutes les politiques publiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans la continuité, une nouvelle étape s'est amorcée en 2021 avec l'adoption du plan climat « Gardons une COP d'avance ».

Le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région propose une stratégie régionale pour l'aménagement durable du territoire à moyen et long terme (2030-2050). Déclinée en 68 objectifs et 52 règles, cette stratégie définit un nouveau modèle de développement et poursuit trois objectifs :

- être la première région verte de France,
- être la première région neutre en carbone,
- devenir une région autonome dans la gestion de ses déchets en 2030.

Dans ce contexte, la politique d'aides aux territoires a été renouvelée pour accompagner les collectivités de proximité, maillons indispensables de la mise en œuvre de ces objectifs. Ainsi, la nouvelle contractualisation doit permettre de renforcer son ambition, améliorer sa visibilité, faciliter la réussite des projets portés par les territoires et développer ses effets d'entraînement sur les investissements des collectivités locales.

En articulant les besoins identifiés localement avec les priorités régionales, les nouveaux contrats constituent en outil privilégié pour concentrer une partie significative de l'enveloppe contractuelle sur les priorités ayant une approche plus intégrée des questions d'adaptation au changement climatique et ce, parmi les six thématiques suivantes :

- gestion et valorisation des déchets,
- mobilité durable – infrastructures cyclables et piétonnes,
- énergies renouvelables,
- stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics, maîtrise de l'énergie, réhabilitation énergétique des logements,
- sobriété foncière, aménagement durable, foncier économique,
- transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite s'inscrire dans ce nouveau cadre d'intervention de la Région en faveur des territoires prônant plus de simplicité et de réactivité. C'est dans cette ambition de poursuivre notre collaboration fructueuse et constructive avec la Région que doit se déployer le dispositif de contractualisation pour la période 2023/2027. Ce niveau de contractualisation est gage d'efficacité, de proximité locale et d'efficience de l'action régionale.

Témoignant de l'engagement fort de la Ville d'Aix-en-Provence dans la réalisation de projets structurants contributifs d'un territoire attractif et innovant, le projet d'aménagement et de développement que nous portons se décline dans une stratégie durable d'ensemble, à savoir :

- 1) ***Une ville résiliente contre le changement climatique*** par des programmes pluriannuels de modes actifs, modes doux et, de rénovation thermique et énergétique des bâtiments ;
- 2) ***Un programme de végétalisation de la Ville et création d'îlots de fraîcheur*** par la rénovation de parcs naturels et de végétalisation du centre-ville ;
- 3) ***Un programme de rayonnement culturel et patrimonial*** par la réhabilitation de la bibliothèque Méjanès mais également d'ensembles patrimoniaux tels que le domaine du Jas de Bouffan, le Pavillon Vendôme, l'Ecole Supérieure d'Art, ... ;
- 4) ***Le sport et la jeunesse, des politiques publiques territorialisées réaffirmées*** par la création de nouveaux ensembles et la rénovation de terrains sportifs tels que l'aménagement de la plaine des sports de Carcassonne.

A travers le Contrat de centralité, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Conclus pour une durée de cinq ans, les contrats comportent une clause de revoyure et constituent des déclinaisons opérationnelles des axes de la délibération « Gardons une cop d'avance : Plan climat », eux-mêmes s'inscrivant dans les orientations du SRADDET et précisant certains objectifs de ce schéma.

Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville listées ci-dessous et détaillées dans le Contrat de centralité annexé.

#### **AXE 1 – Mobilité durable – infrastructures cyclables et piétonnes**

- Liaison TGI – 3 places quartier Comtal.

#### **AXE 2 – Énergies renouvelables**

- Opération de massification photovoltaïque en autoconsommation collective.

#### **AXE 3 – Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics, maîtrise de l'énergie, réhabilitation énergétique des logements**

- Bien Vivre à l'école – rénovation thermique des écoles et végétalisation des cours d'école,
- Réhabilitation de la Bibliothèque Méjanès,
- Cézanne 2025 – domaine du Jas de Bouffan et Atelier des Lauves.

#### **AXE 4 – Sobriété foncière, aménagement durable, foncier économique**

- Aménagement du quartier Faubourg, de l'Ecole d'Art, du Pavillon Vendôme et acquisition des locaux de la SACEM.

## **AXE 5 – Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires**

- Parc urbain à vocation sportive sur le site Carcassonne,
- Parc Naturel Urbain – Torse à Jourdan,
- Plan pluriannuel de rénovation et végétalisation des parcs.

Le montant total de ce programme d'investissements est estimé à **97 186 967 € HT** selon un échéancier prévisionnel 2023-2027. Chacune des opérations fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région qui sera soumise au vote du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint le projet de Contrat de centralité 2023-2027 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville d'Aix-en Provence, comportant en annexe le tableau de programmation et les orientations stratégiques du territoire.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Contrat de centralité 2023-2027 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville d'Aix-en-Provence pour un montant contractualisé de l'intervention régionale de **20 187 498€**, joint en annexe du présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer le Contrat de centralité 2023-2027 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville d'Aix-en-Provence et tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DL.2023-164 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2027  
ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 11
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

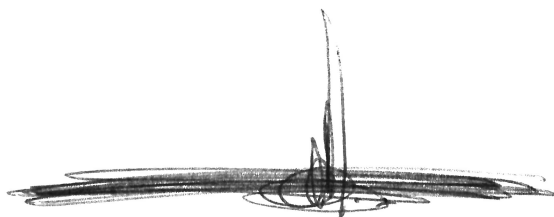
N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Eric  
CHEVALIER Cyril DI MEO Sylvain DIJON Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Stéphane  
PAOLI Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00